

Mercredi 17 avril 2013

Communiqué ORIAS – Alain Morichon, réélu Président de l’ORIAS, présente un point d’étape de la mise en place du Registre unique et revient sur les difficultés rencontrées par les IOBSP.

Alain Morichon, réélu Président de l’ORIAS

Le 12 avril dernier, Alain Morichon, représentant de la Chambre Syndicale des Courtiers en Assurances (CSCA) a été réélu, à l’unanimité, à la Présidence de l’ORIAS, pour un mandat courant jusqu’au 31 décembre 2014.

« Je souhaite consolider le fonctionnement de l’ORIAS, et particulièrement l’intégration des intermédiaires en banque, et continuer sa politique de communication vers le Grand public. » a précisé Alain Morichon.

Alain Morichon est dirigeant de la société de courtage De Clarens et gérant de la société de courtage SOCAPE. Président en exercice du Syndicat Français des Assureurs Conseils (SFAC), il est aussi Président délégué de la CSCA. Au sein de la chambre, il assume plus particulièrement un suivi des questions sociales. A ce titre, il préside la Commission paritaire nationale de négociation de la convention collective des cabinets de courtage en assurance.

Etat des lieux au 15 avril 2013

Depuis le 15 janvier 2013, l’ORIAS a mené à bien le renouvellement de 48 705 intermédiaires en assurance (IAS), l’intégration de 4 812 CIF, l’inscription de 2 707 agents liés de prestataires de services d’investissement (ALPSI) et l’inscription de 10 101 intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (IOBSP).

Nb d'intermédiaires immatriculés	41 932
Nb d'intermédiaires dans la catégorie Courtier en assurance	20 406
Nb d'intermédiaires dans la catégorie Agent Général	11 598
Nb d'intermédiaires dans la catégorie Mandataire d'assurance	2 585
Nb d'intermédiaires dans la catégorie Mandataire d'IAS	14 116
Sous Total IAS	48705
Nb d'intermédiaires dans la catégorie Courtier en banque	2 591
Nb d'intermédiaires dans la catégorie Mandataire de banque non exclusif	2 334
Nb d'intermédiaires dans la catégorie Mandataire de banque exclusif	3 341
Nb d'intermédiaires dans la catégorie Mandataire d'IOB	1 835
Sous Total IOBSP	10101
Nb d'intermédiaires dans la catégorie CIF	4 812
Nb d'intermédiaires dans la catégorie ALPSI	2 707
Nb total d'inscriptions	66 325

Les services de l'ORIAS, composés d'un back-office de 22 personnes et d'un support téléphonique de 8 téléconseillers, doivent assumer chaque jour le traitement de très nombreuses demandes. A titre d'illustration, l'ORIAS traite, chaque jour, en moyenne :

- 450 appels téléphoniques,
- 4 250 visites par jour sur www.orias.fr,
- 300 mails de demandes d'informations.

Au 15 avril 2013, l'ORIAS recense près de 11 000 demandes d'inscriptions d'IOBSP en cours de traitement dont 4 800 conformes en attente d'une validation par la commission d'immatriculation et 6 200 en cours de traitement. Près de 4 000 dossiers ont été reçus dans la semaine précédant le 15 avril 2013.

Grégoire Dupont, Secrétaire Général, indique que « l'instruction des dossiers d'inscription d'IOBSP est particulièrement délicate. En effet, moins de 50% des dossiers sont conformes : absence de mention sur les KBIS, défaut de justification de la capacité professionnelle, défaut de document justifiant de l'existence d'un mandat... »

Saisine de la Direction Générale du Trésor et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) en vue d'obtenir un délai de traitement supplémentaire de deux mois

Compte-tenu du nombre de dossiers en cours de traitement et du nombre de dossiers incomplets, le conseil d'administration a saisi la Direction Générale du Trésor et l'Autorité de Contrôle Prudentiel afin d'obtenir confirmation qu'un délai supplémentaire de deux mois, courant jusqu'au 15 juin 2013, est accordé à l'ORIAS pour instruire les dossiers en attente.

Il a été demandé à la Direction Générale du Trésor de confirmer l'octroi d'un délai supplémentaire de deux mois afin que l'ORIAS puisse traiter les dossiers reçus avant le 15 avril 2013. De même, l'ACP a été sollicité afin de confirmer que, durant ce délai, les IOBSP non immatriculés et les établissements recourant à des IOBSP non immatriculés bénéficient d'une attitude compréhensive des services de contrôles.

L'ORIAS communiquera les éléments de réponses obtenus.

ORIAS

Créé en 2007, l'ORIAS est un organisme parapublic. Placé sous la tutelle de la Direction Générale du Trésor, il a pour mission d'enregistrer les intermédiaires en assurance, banque et finance en vérifiant qu'ils remplissent bien les conditions et exigences prévues par le Code des Assurances et le Code Monétaire et Financier. L'immatriculation de ces intermédiaires est obligatoire.

La Loi de régulation Bancaire et Financière (RBF) du 22 octobre 2010 institue un Registre unique des intermédiaires financiers dont la gestion sera confiée à l'ORIAS. L'ORIAS recense les intermédiaires en assurance, les intermédiaires en opérations de banque et services de paiement (IOBSP) et les conseillers en investissement financier (CIF). Il est par ailleurs, institué un régime juridique de l'intermédiation bancaire (immatriculation et encadrement de la commercialisation) inspiré du régime des intermédiaires en assurance. La mise en place de ce Registre est effective depuis le 15 janvier 2013.

Présidé par Alain Morichon et dirigé par Grégoire Dupont, Secrétaire Général, l'ORIAS est piloté par les organisations professionnelles représentatives du secteur de l'assurance, de la banque et de la finance.